

VACCINATION

PENDANT LA GROSSESSE

Une protection vaccinale adéquate pendant la grossesse est essentielle pour protéger la santé de la mère et de l'enfant, et pour réduire le risque d'infection pour ton bébé durant les premiers mois après la naissance.

C'est pourquoi nous recommandons les vaccins suivants pour toi et ton entourage:

- Virus respiratoire syncytial (VRS)
- Grippe saisonnière (Influenza)
- Coronavirus (COVID-19)
- Coqueluche (Pertussis)

Tu trouveras plus d'informations à ce sujet dans **les documents d'information** de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), par exemple :

« Vaccinations recommandées avant, pendant ou après une grossesse »

« Vaccination contre le COVID-19 femmes enceintes »

« Virus respiratoire syncytial humain (VRS) »

« Vaccination contre la grippe saisonnière et la coqueluche pendant la grossesse »



VACCINATION

PENDANT LA GROSSESSE

La vaccination contre **la coqueluche** réduit le risque de maladies respiratoires graves pour le nouveau-né après la naissance. Elle est recommandée tout au long de l'année à partir du 2^{ème} trimestre et au plus tard deux semaines avant la date prévue de l'accouchement.

Le vaccin contre **la grippe saisonnière** est recommandé à toutes les femmes enceintes à l'automne (dès octobre/novembre), afin d'être protégées pendant la saison grippale (généralement de décembre à avril). La protection vaccinale est importante aussi bien pour la femme enceinte, que pour le fœtus et le nouveau-né, car la grippe peut entraîner de graves complications.

Concernant la vaccination contre **le COVID-19**, l'OFSP recommande une vaccination saisonnière pour les femmes enceintes à partir du 2^{ème} trimestre entre octobre et décembre. Le vaccin à ARNm offre une protection importante à la mère contre les formes graves de la maladie et les complications de la grossesse.

La vaccination de la mère contre **le VRS**, ou l'immunisation du nourrisson, protège ce dernier contre une infection grave des voies respiratoires inférieures (bronchiolite). Pour assurer cette protection, les femmes enceintes peuvent se faire vacciner entre 32 0/7 et 36 0/7 semaines de grossesse. La vaccination est recommandée si la naissance est prévue entre octobre et mars. Alternativement, les nouveau-nés peuvent recevoir une immunisation par anticorps dès la naissance.

De grandes études montrent que ces quatre vaccins sont **sûrs** et efficaces pendant la grossesse. Ensemble, nous pouvons contribuer à une grossesse saine et en toute sécurité.

Pour toute question, adresse-toi directement à ta ou ton médecin. Il ou elle se fera un plaisir de te conseiller.

Nous remercions l'Académie de médecine fœto-maternelle (AFMM) ainsi que la Société suisse de gynécologie et d'obstétrique (SSGO) pour leur soutien scientifique à notre campagne.

Ce projet est soutenu par nos partenaires, sans aucune influence sur le contenu rédactionnel. Plus d'informations sur: fruehchenschweiz.ch

Éditeur:
Frühchen & Neokinder Schweiz
CHE-349.240.914
info@fruehchenschweiz.ch
fruehchenschweiz.ch

Publication: juin 2025

